

318

FERON (*Émile-Joseph-Antoine*), Député
(Bruxelles, 11.6.1841 — Rhode-St-Genèse, 31.12.
1918).

Appartenant avec les Janson et les Lorand, à l'aile progressiste du parti libéral, Feron craignait pour la Belgique les entreprises coloniales qui auraient pu l'entraîner dans des aventures militaires. Lors des débats relatifs à la revision de l'art 1^{er} de la Constitution, revision nécessaire pour que fût un jour possible, juridiquement parlant, l'annexion du Congo par la Belgique en juillet 1893, il appuie un amendement déposé par Hanrez. Il s'agissait d'imposer pour l'acquisition d'une colonie ou de possessions d'outre-mer, un double vote des Chambres et la ratification des décisions prises par les électeurs le referendum. Le Roi écrivait à Beernaert que l'amendement d'Hanrez et de ses amis n'avait pour but que d'entraver l'acquisition du Congo et de lui marquer, à lui, leur défiance. La discussion dura pendant trois séances. Finalement, l'amendement fut repoussé le 13 juillet par 97 voix contre 25 et une abstention.

La carrière parlementaire de Feron se situe entre les années 1880-1884, 1892-1894, et 1900 jusque 1912.

[F. D.] 10 juin 1953.
Marie-Louise Comeliau.

Mouv. Géogr., 1893, p. 67a. — Fr. Masoin, *Histoire de l'E. I. C.*, 2 vol., Namur, 1913, t. I, p. 193. — Alb. Chapaux, *Le Congo*, Éd. Ch. Rozet, p. 860. — Éd. van der Smissen, *Léopold II et Beernaert*, 2 vol., Brux., 1942, t. II, p. 308 — Pierre Daye, *Léopold II*, Paris, 1934, p. 241.